

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux le vingt-deux septembre à 18H30,  
Le Conseil Municipal de la Commune de St Michel de Volangis s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Denis POYET, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
présents : 8  
votants : 9

Date de convocation :  
6 septembre 2022

Date d'affichage :  
6 septembre 2022

**Etaient présents** : M. Denis POYET, M. Frantz CARON, Mme Olivia ESTEVES, M. José CARVALHO, Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mme Carole POULHES, Mme Antoinette ROUZEAU, M. Sébastien MARILLIER

**Etaient absents** : Mme Odile GAUDINAT qui a donné procuration à Mme Ghislaine MATHONNIERE, Mme Chantal LEBLANC, M. Emmanuel BOYER

**Secrétaire de séance** : M. José CARVALHO

### N°2022/18 - TARIFS RPI CANTINE - GARDERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 et plus précisément l'article 1<sup>er</sup>, pose le principe de la liberté des tarifs de la restauration scolaire et le transfert aux autorités locales compétentes. Pour les écoles élémentaires et primaires, les tarifs sont désormais fixés par les communes.

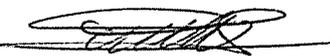
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de la Commission RPI fixe les tarifs suivants, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

- **Cantine** :
  - prix du repas : 3,85 €
  - garderie du midi :
    - Quotient familial compris entre 0 et 800 : 0,45 €
    - Quotient familial compris entre 801 et 1600 : 0,50 €
    - Quotient familial à partir de 1601 : 0,52 €
- **Garderie matin et soir : (par mois et par enfant)** :
  - Quotient familial compris entre 0 et 800 : 2,45 € les 10 premières fois et 1,22 € les fois suivantes.
  - Quotient familial compris entre 801 et 1600 : 2,75 € les 10 premières fois et 1,53 € les fois suivantes
  - Quotient familial à partir de 1601 : 3,06 € les 10 premières fois et 1,84 € les fois suivantes
- **Repas Adulte** : 3,65 €

Le tarif maximum sera appliqué aux familles pour lesquelles le quotient familial ne pourra être déterminé

Fait à St Michel de Volangis, le 27 septembre 2022

Le Secrétaire de séance



José CARVALHO

Le Maire

Denis POYET



Diffusée sur le site internet de la commune le : 30 septembre 2022